COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2013

<u>Présents</u>: ABRANOWITCH S. - BLONDRON A. - BOURDUT C. — BOURICAT G. — CASTELLANI E. - CHABROL J-E - COUTURIER D. — GIGAND Edith - KWASNIEWSKI Ch. — PENAUD J.P. - PICARELLI V. — PORTIER Ph. - RENAUDET L. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : CHABRIDON R. - GODET V. – LAURENT S.

Absente: ORTEGAS.

.

L'assemblée a validé, à l'unanimité, les résultats de clôture de l'exercice 2012, faisant ressortir :

- > pour la commune, un excédent de 217 280,44 €,
- > pour le service annexe d'assainissement, un excédent de 12 082,83 €,
- > pour l'accueil périscolaire, un excédent de 7 555,33 €.

Le budget de la **commune** pour 2013 s'équilibre :

- > en « fonctionnement » à 2 342 617,00 € et,
- > en « investissement » à 1 122 193,00 €,

et a été voté à la majorité (Pour : 15, Abstention : 2)

Le budget du service assainissement s'équilibre :

- > en « exploitation » à 172 172 € et
- > en « investissement » à 341 107 €

et a été également voté à la majorité (Pour : 15, Abstention : 2).

Quant au budget de **l'accueil périscolaire** s'élevant à **94 775** € il a été voté à l'unanimité.

Fiscalité:

Les taux de fiscalité locale ont été votés à l'unanimité identiques à ceux de 2012, soit :

Taxe d'habitation : 20,92 %, foncier bâti : 17,43 %, foncier non bâti : 38,77 % et cotisation foncière des entreprises : 21,81 %

Redevance assainissement:

La redevance assainissement a été fixée à **2,30** € /m3 à la majorité (Pour : 14, Abstention : 3).

Demande de subvention au conseil général (Fonds 1) :

Au titre de l'attribution du fonds 1 qui s'élève en 2013 à **17711** € pour la réalisation de travaux de voirie et entretien courant du patrimoine communal, le conseil municipal a choisi de présenter cette année des travaux de voirie pour un montant de 93 699 €.

Extension du réseau d'électricité aux Léris et à la Brégaude :

Le conseil municipal a validé le devis du Syndicat Départemental d'Energie pour l'extension du réseau électrique à « rue Chantoiseau aux Léris » et à « la Brégaude ». La contribution aux travaux d'un montant de 6 930 € sera payée en 2014.

Participation pour voies et réseaux aux Léris et à la Brégaude :

Une participation pour voirie et réseaux sera instaurée « rue Chantoiseau – Les Léris » et « rue de la Brégaude » pour desservir en électricité et réseau Telecom les futures constructions.

Contrats d'accompagnement dans l'Emploi :

La proposition du maire de recourir à l'emploi de deux personnes sous contrat d'accompagnement dans l'Emploi pendant 6 mois à raison de 20 heures hebdomadaires pour renforcer les services techniques a été retenue à l'unanimité.

Emplois saisonniers:

Afin de préparer la saison estivale, le conseil municipal s'est prononcé sur les besoins saisonniers qui se traduiront par le recrutement de deux agents du patrimoine pour le gardiennage de l'expo estivale et les visites du donjon.

Dispositif de titularisation :

Suite à l'avis contradictoire du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, le conseil municipal a été amené à se prononcer à nouveau sur sa position, et a décidé, à la majorité, de maintenir sa décision de ne pas engager la procédure de titularisation pour l'agent concerné par cette mesure.

Modification de la composition du conseil communautaire :

Le conseil municipal, à la majorité, a approuvé la décision de la communauté de communes du canton d'Huriel relative à la nouvelle composition du conseil communautaire qui porte l'effectif total à 31 sièges, suite à la loi Richard du 31 décembre 2012.

Affaires générales :

Un accord de principe est donné à l'AFPA pour l'organisation de stages de formation sur Huriel pour l'année 2014. Toutefois, la salle que l'association occupe à la Maison du Temps Libre ne pouvant leur être attribué à temps plein, il a été décidé de réfléchir à une autre solution.

L'assemblée a décidé, à la majorité, l'adhésion à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Allier pour une cotisation annuelle de 240 €.

L'assemblée a autorisé le maire à signer les contrats relatifs à l'organisation des concerts des 11 mai 2013 par la chorale « Chœur d'Hommes », et 14 septembre 2013 par le groupe AIZKOA, à l'église Notre-Dame, s'élevant respectivement à 600 et 3480 €.

L'assemblée a rejeté, à la majorité, la motion présentée par les conseillers communistes et républicains du conseil municipal d'Huriel qui exprimaient leur incompréhension face à l'annonce des mesures prises par le Gouvernement et demandaient la revalorisation des dotations aux communes et aux collectivités.

Philippe PORTIER a ensuite lu une déclaration au nom des élus communistes et républicains d'Huriel.